



## NUFARM AGRICULTURE INC.

### 1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

**FOURNI PAR :**

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street, SE  
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

**FABRIQUÉ PAR :**

Nufarm Limited  
Wyke, Bradford  
West Yorkshire, BD12 9EJ  
England

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1st Street SE  
Calgary, Alberta; T2H 1H9  
Canada

Numéro de téléphone : +44(0)1274 691234

Numéro de télécopie : +44(0) 1247 691176

403-258-8471

403-253-8478

**PRODUIT :****CORDON****NUMÉRO D'HOMOLOGATION:**

29494

**PRÉPARÉ LE :****Février 8, 2010****PRÉPARATEUR :**

Brent R. McLennan

**FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION :**

Herbicide

**FORMULE :**C<sub>18</sub>H<sub>16</sub>ClNO<sub>5</sub>**SYNONYMES CHIMIQUES :**

(RS)-[(chloro-6 benzoxyazol-1,3 yl-2 oxy)-4 phenoxy]2-propionate d'ethyle

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Ingrédients Dangereux	% du Poids	NO. CAS
Fénoxaprop-p-éthyl	11.5 – 12.5	71283-80-2
Alcool tridécyclique éthoxylé	20.5 – 22.5	9043-30-5
Naphtalène	<0.5%	91-20-3

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque des lésions aux yeux. Provoquer une irritation aux yeux et à la peau. Sensibilisant cutané potentiel. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. De l'équipement de protection des yeux doit être porté.

Contient des distillats de pétrole. NE PAS provoquer le vomissement. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :**

**INGESTION :** Peut provoquer douleurs et rougeur de la bouche et la gorge. Peut provoquer nausées et douleur d'estomac.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Peut provoquer irritation et rougeur sur le site de contact

**INHALATION :** Peut provoquer irritation de la gorge avec un sentiment d'étanchéité dans la poitrine.



## NUFARM AGRICULTURE INC.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Peut provoquer irritation des yeux. Les yeux peuvent l'eau abondamment.

**TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS :** Aucuns connus.

**EFFETS TOXICOLOGIQUES :** Voir les données toxicologiques dans la Section 11.

**VOIES PRINCIPALES D'EXPOSITION :** Contact avec la peau et inhalation.

**MATÉRIAUX SYNERGIQUEMENT TOXIQUES :** Aucun connu.

**AUTRE :** Aucun connu.

### 4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on vous consultez un médecin.

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Aucun antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Ce produit contient des distillats de pétrole. NE PAS provoquer le vomissement. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

### 5. PRECAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

**POINT ÉCLAIR :** ..... 79°C

**INFLAMMABILITÉ :** ..... ND.

**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) :** ..... ND.

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) :** ..... ND.

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** ..... >400°C

**SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) :** ..... Selon un long historique de manutention, sensibilité non probable.

**SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE .** Selon un long historique de manutention, sensibilité non probable.

**MOYEN D'EXTINCTION :** Appropriée d'extinction doit être utilisé pour l'incendie environnant. Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.

**PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

### 6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE



## NUFARM AGRICULTURE INC.

**MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT :** Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebus. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**CONDITIONS POUR LA MANIPULATION :** éviter le contact direct avec la substance. Vérifiez qu'il reste une ventilation suffisante de la zone. Ne gèrent pas dans un espace confiné. Éviter la formation ou la propagation de brouillards dans l'air.

**ET L'ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé. NE stockez pas au-dessous de congélation. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter d'entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais, des plantes et des semences.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

#### LIMITE D'EXPOSITION :

Ingrédients dangereux	MPT*	ACGIH TLV	LECT	Unités
Fénoxaprop-p-éthyl	N/E	N/E	N/E	mg/M <sup>3</sup>
Alcool tridécylique éthoxylé	N/E	N/E	N/E	mg/M <sup>3</sup>
Naphtalène	10 ppm	N/E	15 ppm	ppm

**MESURES D'INGÉNÉRIE :** Utiliser dans un endroit bien ventilé.

**EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :** Appareil respiratoire de doit être disponibles en cas de urgence.

**GANTS DE PROTECTION :** Tous les types de gants de protection pour la manipulation de produits chimiques sont acceptables, pourvu qu'ils soient lavables. Rincer les gants avant de les enlever.

**PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE :** Lunettes de protection ou masque facial lors des opérations de manipulation du concentré ou d'autres activités dans lequel contact visuel avec produit non dilué est susceptible de se produire.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :** Utiliser toute autre pièce d'équipement appropriée selon la situation.

**VENTILATION :** Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

**PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter le contact avec la peau. Des manches longues, des pantalons, des chaussettes et des chaussures sont suggérés comme tenue de travail minimale.

### 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

**Note :** Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou une spécification.

**POINT D'ÉBULLITION :** .....ND.

**PRESSION DE VAPEUR :** .....ND.

**DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :** .....ND.

**POINT DE CONGÉLATION :** .....ND.

**POINT DE FUSION :** .....ND.



## NUFARM AGRICULTURE INC.

ÉTAT PHYSIQUE : .....Liquide.  
ODEUR : .....Hydrocarbure (aromatique).  
COULEUR : .....Jaune pâle  
SEUIL OLFACTIF (PPM) : .....ND.  
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1): ND.  
DENSITÉ @ 20°C : .....0.99 g/cm<sup>3</sup>  
pH : .....8.2  
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) : .....ND  
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE : .....ND.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ** : Stable dans les conditions normales  
**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Ne se produira pas.  
**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE** : en combustion émet des fumées toxiques.  
**INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER)** : Éviter tout contact avec de forts acides, bases ou oxydants.  
**CONDITIONS À ÉVITER** : Chaleur, conditions de hydrolyzation.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ces données sont basées sur des études conduites avec une formulation similaire :

**DL<sub>50</sub> ORALE AIGUË (mg/kg)** : .....>2,000 mg/kg (Rat)  
**DL<sub>50</sub> CUTANÉE AIGUË (mg/kg)** : .....>2,000 mg/kg (Rat)  
**CL<sub>50</sub> D'INHALATION AIGUË (mg/l)** : .....5.18 mg/L (Rat)  
**AUTRE** : Sensibilisant cutané potentiel.

#### Ingrédients dangereux :

	Fénoxaprop-p-éthyl	Alcool tridécylique éthoxylé	Naphtalène
<b>DL<sub>50</sub> ORALE AIGUË (mg/kg)</b>	3,150-4,000 (Rat)	1,940 (Rat)	490 (Rat)
<b>DL<sub>50</sub> CUTANÉE AIGUË (mg/kg)</b>	>2,000 (Rat)	>2,000 (Rat)	2,500 (Rat)
<b>CL<sub>50</sub> D'INHALATION AIGUË (mg/l)</b>	>1.224 (Rat)	ND	ND
<b>AUTRE</b>		irritation moyenne des yeux	

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES : (fénoxaprop-p-éthyl technique)

Données sur le

**96-HOUR CL<sub>50</sub> (mg/L)** : ..... 0.46 (Truite arc-en-ciel)  
**96-HOUR CL<sub>50</sub> (mg/L)** : ..... >0.58 (Crapets arlequins)  
**48-HOUR EC<sub>50</sub> (mg/L)** : ..... >0.56 (Daphnées)  
**DIET CL<sub>50</sub> (ppm)** : ..... >2000 (Cailles)

**INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE** : aisément absorbée dans les sols, biodégradable, aucun potentielle de bioaccumulation.

### 13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION



## NUFARM AGRICULTURE INC.

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION :** Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminé le contenant selon les directives provinciales.

### 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) :** not réglementé

**UN/NA NUMBER :** UN3082 (fénoxaprop-p-éthyl, naphtalène)

**IATA:** Non réglementé

**OMI IMDG CODE :** UN3082, Substances dangereux pour l'environnement, liquides, N.O.S. (fénoxaprop-p-éthyl, naphtalène).

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT :** B3 Liquides inflammables, matières toxiques D2B..

**SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT :** Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires - exempt de SIMDUT.)

**INVENTAIRE CANADIEN :** Naphtalène 91-20-3.

**SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES :**

**SIMD :** Santé: 2; Inflammabilité: 2; Danger physique: 2; Protection personnel: D, S, Q

**NFPA :**

Évaluation pour ce produit		Légende	
2	Risque pour la santé	0	Minimal
1	Inflammabilité	1	léger
0	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

### 16. AUTRES INFORMATIONS

**RÉVISIONS :**

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE : Nouvelle.

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :

ND = Non Disponible  
SO = Sans Objet  
N/E = Non Établi



## **NUFARM AGRICULTURE INC.**

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

**\*\*\*FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE\*\*\***